



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 15/07/25

Affichage : 15/07/25

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 16

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Farid KECHIDI a donné procuration à Mme ORTEGA, Didier DEBRIE a donné procuration à M. REY, Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.

Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Stéphane DELAGE

2025_07_53 Approbation d'un devis pour la rénovation du pont de Dercie

M. le maire explique que le pont de Dercie a fait l'objet d'une étude par le Syndicat de la Voirie en 2024, afin de connaître précisément son état de dégradation. Les conclusions du rapport montrent que l'ouvrage « est en mauvais état », ainsi que la chaussée, qu'il y a « un risque d'effondrement de la voûte » et que celle-ci doit être reprise.

Dans ces conditions, l'ouvrage a été interdit à la circulation. Cet édifice est principalement utilisé par les agriculteurs et les cyclistes, dans le cadre du circuit des « chemins de la Seudre ».

Le Syndicat de la Voirie et l'UNIMA ont été sollicités pour obtenir des devis de réparation. Le SDV propose 54 165,28€ et l'UNIMA propose deux options à 35 952€ et 38 328€. La variante intégrée par l'UNIMA conserve le maintien de l'écoulement pendant la durée des travaux. Cependant, le canal étant déjà une dérivation du cours principal, il n'y a pas lieu de prévoir le maintien de l'écoulement.

Les devis ne concernent qu'une « reprise à l'identique », sans calcul de charge, ni garantie.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « patrimoine » du 26/06/25 ;

Considérant la nécessité de rétablir la circulation sur ce pont et de résorber les problèmes de sécurité de l'ouvrage ;

APPROUVE le devis de l'UNIMA pour 35 952€ TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que tous les documents permettant l'application de cette décision.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 01/08/25
et de sa publication le 01/08/25

